



Déclaration liminaire du SNUDI-FO 94 à la CAPD du 25 janvier 2018

Le SNUDI-FO soutient totalement l'appel commun FO FSU CGT Solidaires UNEF UNL SGL à la mobilisation pour la **défense du bac comme diplôme national** et contre le projet de loi de sélection à l'université.

En remplaçant les épreuves anonymes, terminales par le contrôle continu dans des conditions différentes d'un établissement à un autre, c'est une véritable offensive du ministre Blanquer contre le bac, véritable clef de voûte de l'Éducation nationale, qui vise à le détruire comme diplôme national basé sur des épreuves terminales, nationales et anonymes, à laquelle nous assistons. Avec la FNEC FP FO nous exigeons l'abandon du rapport Mathiot et du projet de lycée « modulaire » qui menace des disciplines entières. A l'opposé des projets gouvernementaux nous exigeons le maintien du baccalauréat comme 1^{er} diplôme universitaire donnant droit à l'inscription dans la filière et l'université de son choix et l'abandon du projet Vidal instaurant la sélection à l'entrée à l'université.

Cette offensive s'inscrit parfaitement dans la logique de la loi El Khomri et des ordonnances Macron conduisant à la destruction des droits collectifs nationaux et leur individualisation.

Dans la lignée des attaques menées contre l'existence des services publics incarnées par le dispositif CAP 22 qui prévoit 120 000 suppressions de postes et l'abandon pur et simple de missions dans la Fonction publique d'État, cette offensive poursuit, au niveau du 2nd degré, la logique de la territorialisation de l'école publique et de destruction du statut de fonctionnaire d'État des enseignants.

Il y a moins de 48 h, vous nous adressiez **les projets de mesures de carte scolaire** que vous envisagez de prendre en application de la feuille de routes et des directives ministérielles.

- 180 fermetures de classes, avec des effectifs prévisionnels en augmentation ! Du jamais vu dans ce département !
- 110 fermetures en maternelle – 1 école sur 3 – voici ce qui donne le véritable contenu des Assises « *sur la place* » de la maternelle « *de demain* » en mars 2018 : une SAIGNEE !!!
- La remise en cause du cadre départemental des décharges de direction en zone banale (prélude à sa remise en cause en Education prioritaire) et la remise en cause de la comptabilisation des poste E pour toutes les décharges (banale, REP et REP+) ! Tout ceci s'ajoutant à la suppression des contrats aidés d'assistants administratifs. Voilà donc la réalité concrète de la simplification des tâches et de la bienveillance de l'institution envers les collègues adjoints chargés de direction.
- La Suppression de tous les postes de ZIL transformés en BD !
- La généralisation des postes DUO rejetés par les stagiaires !
- Tout ceci complété par la Suppression des groupes de travail permettant les affectations en présence et sous le contrôle des délégués du personnel lors de la phase d'ajustement du mouvement, ...

En fait **c'est l'ensemble des conquêtes et garanties obtenues depuis des décennies par les enseignants du département avec leurs organisations syndicales que le Ministre et vous-même, projetez ni plus ni moins de faire disparaître.**

Dans ces conditions face à cette offensive les 250 collègues, représentant de leurs écoles, réunis hier avec le SNUDI-FO, le SNUipp, la CGT et SUD ont décidé à l'unanimité de préparer la grève pour le retrait du projet de carte scolaire et de chacun de ses aspects.

En l'occurrence, il ne s'agit aujourd'hui que d'un projet **et il n'est pas possible de discuter d'une circulaire mouvement demain qui entérine chacune de ces mesures alors qu'elles ne sont pas actées. Nous demandons donc que le GT consacré à la circulaire mouvement soit déplacé.**

A l'ordre du jour de cette CAPD figure l'attribution des **bonifications pour les permutations**. Nous vous avons saisi à ce sujet par courrier pour vous faire part de nos craintes : « Cependant nous souhaitons vous faire part de notre grande inquiétude concernant la tenue de ce GT et de la manière dont les dossiers risquent d'être traités. En effet, la note de service 2017-168 du 6 novembre 2017 précise bien que les bonifications de 800 points sont attribuées « après avoir pris connaissance de l'avis du médecin de prévention » et « après avoir recueilli l'avis de la CAPD ». Or, depuis la rentrée le département ne dispose d'aucun médecin de prévention ! »

Lors du Groupe de travail sur l'étude des bonifications du 24 janvier, le docteur Guerguérian a convenu qu'il avait étudié les dossiers avant de donner son avis, tel que la circulaire ministérielle le préconise. Cependant il a affirmé qu'aucun rendez-vous n'avait été assuré pour rencontrer les personnels concernés, quand ils en avaient fait la demande, contrairement aux années précédentes.

Il a également affirmé qu'aucune visite ne serait accordée aux enseignants du primaire car il est lui – même médecin pour le second degré et que cette situation perdurerait tant qu'aucun médecin ne serait recruté pour le premier degré.

Les collègues dans des situations médicales graves ne peuvent plus s'appuyer sur les conseils et les préconisations du médecin de prévention pour constituer leurs dossiers de demande de CLM, CLD, PACD , PALD, aménagement ou allègement de poste. Ce dysfonctionnement ne peut plus durer.

C'est de la responsabilité de l'employeur, Madame la Directrice Académique, de recruter immédiatement des médecins de prévention afin qu'ils puissent assurer toutes leurs missions auprès des personnels.

Concernant **les promotions**, le SNUDI-FO continue de revendiquer l'abrogation du décret du 5 mai 2017 transposant le non « protocole » PPCR dans l'Éducation nationale et l'abandon de la réforme de l'évaluation qui en découle et exige une carrière qui garantisse à tous l'accès au grade et à l'échelon maximal de la grille indiciaire.

La note de service sur la classe exceptionnelle confirme que la majorité des personnels sera écartée de ce grade. Par ailleurs, les personnels seront départagés par un pseudo-barème qui donne la prédominance absolue à « l'appréciation qualitative » de l'inspecteur d'académie, qui jugera « l'investissement », le « CV », « l'implication », « les compétences ». La classe exceptionnelle est placée sous le signe de l'arbitraire !

Le SNUDI-FO confirme les revendications exprimées dans le courrier de la FNEC FP-FO au directeur de cabinet du ministre et demande que :

► l'avantage Spécifique d'Ancienneté défini par le décret n°95-313 du 21 mars 1995 puisse être immédiatement accordé au moment du reclassement des personnels d'enseignement au 1er septembre 2017 et lors des promotions d'échelon ;

► les personnels d'enseignement qui avaient obtenu une promotion de grade à la hors classe de leur corps au 1er septembre 2017 puissent candidater à la classe exceptionnelle, faute de dispositions contraires dans le statut de la Fonction publique.

Alors que la note de service sur la hors classe n'est toujours pas parue, nous tenons à réaffirmer la résolution adoptée par le Conseil National : « Le SNUDI-FO revendique que les engagements ministériels soient respectés : le taux de promotion devrait augmenter chaque année pour atteindre 7 % en 2020 selon le système en vigueur avant PPCR (...) Dans cette perspective, avec les nouvelles règles inscrites dans le décret du 5 mai 2017 (...) maintenir (et augmenter légèrement) le nombre de promus à la hors classe nécessite que le ratio promus/promouvables soit au moins de 18 %. »

Le peu d'empressement du ministère à donner le pourcentage de promus n'augure rien de bon quant au nombre effectif de passages à la **Hors Classe**.

D'autant plus qu'aucune enveloppe budgétaire n'est dédiée à la hausse de ce nombre sur le budget 2018 contrairement aux engagements annoncés.

Cette CAPD « Promotions » va suivre des règles transitoires, appliquant des règles antérieures de calcul du barème couplées aux bonifications d'ancienneté du nouveau protocole PPCR.

Le SNUDI-FO 94 se félicite néanmoins du maintien des règles antérieures qui a été obtenu suite aux multiples interventions du SNUDI-FO auprès du Ministre. Ces barèmes chiffrés, fondés sur l'AGS, garantissent que les collègues ne soient pas départagés sur la base de l'arbitraire ou de critères subjectifs.

Cette première victoire en appelle d'autres, le SNUDI-FO continuant d'agir pour garantir la plus grande transparence dans les barèmes qui devraient essentiellement dépendre de l'AGS des enseignants pour toutes les opérations qui concernent leur carrière.

Enfin nous concluons cette déclaration préalable en vous demandant de soumettre au vote un vœu commun concernant les rythmes scolaires :

« Considérant que sur les 47 communes du Val-de-Marne, seules celle de Maisons-Alfort et celle de Vincennes ont fait part de leur volonté de rester à un fonctionnement sur 4 jours et demi,

Considérant que dans ces 2 communes les conseils d'écoles se sont très largement prononcés pour le retour à 4 jours,

Considérant que le refus actuel des maires de ces deux communes de prendre en compte les avis des conseils d'écoles et des enseignants a abouti à une tension avec enseignants et parents et une fracture avec les enseignants,

Considérant que le rétablissement d'un rythme de 4 jours pour toutes les écoles, de toutes les communes du département serait profitable à l'organisation du service, à la gestion des affectations, des remplacements et placerait l'ensemble des personnels dans une situation d'égalité,

La CAPD demande à madame l'Inspectrice d'Académie d'intervenir auprès des maires de Vincennes et Maisons-Alfort afin de leur demander de réviser leur position et de permettre que les écoles de ces 2 communes ne soient pas maintenues dans une situation d'exception, mais fonctionnent sur le même rythme que toutes les autres écoles du département. »